- 3 - ANALYSE ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

3-1 Analyse écologique

Sur la base de l'inventaire biologique, l'analyse écologique consiste à expliquer, pour tous les éléments identifiés (habitats et espèces d'intérêt communautaire), leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

L'analyse écologique s'appuie sur la connaissance des exigences des habitats et des espèces.

Elle comporte trois grandes étapes :
- la caractérisation de l'état de conservation qui se fonde sur l'évaluation des critères qui expriment la qualité des habitats et leur extension à l'intérieur du site (pour les espèces, qualité et extension de leurs habitats, effectifs) ;
- l'analyse des facteurs qui influencent l'état de conservation, dont les menaces potentielles ;
- la hiérarchisation des enjeux, qui prend en compte, le statut réglementaire et de rareté, la valeur patrimoniale, l'état de conservation, le cumul d'enjeux avec les autres habitats et espèces, les possibilités de restauration, …

L'analyse écologique aboutit à la hiérarchisation des enjeux et à une première identification des priorités d'intervention, qui guideront l'élaboration du programme d'actions du DOCOB.

Etat de conservation

« L'état de conservation d'un habitat est analysé grâce au faisceau de l'ensemble des indicateurs qui sont choisis ». Ainsi, « l'état de conservation sera favorable si les indicateurs sont tous favorables ; il sera défavorable si un des indicateurs est durablement dans le rouge. » *Source : Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*.

L'état de conservation actuel a donc été évalué à partir des notes des indicateurs de l'état de conservation et renseigné selon la codification suivante :

- **Mauvais** : l'état de conservation actuel correspond à une espèce dont les caractéristiques actuelles sont très loin des ses potentialités en terme d'intérêt patrimonial, ou une espèce proche de la disparition.
- **Moyen** : les populations de l'espèce peuvent être faibles ou réparties en îlots.
- **Bon** : l'état de conservation actuel est globalement correct.
- **Très bon** : l'état de conservation actuel est satisfaisant.
- **Inconnu** : l'état de conservation actuel est inconnu.

Les objectifs de conservation sont définis en fonction de l'état de conservation actuel. Ils fixent la tendance d'évolution à appliquer pour chaque espèce (maintien, amélioration …).

Les deux/trois (selon la distinction Vespertilion de Daubenton / Minioptère de Schreibers à effectuer en phase d'animation) espèces prioritaires semblent avoir des effectifs assez stables malgré des fluctuations, au regard des données partielles dont on dispose. Étant donné le manque de données régulières, des prospections complémentaires sont importantes pour pouvoir confirmer l'état de conservation de ces espèces.

Sous ces réserves, l'état de conservation actuel des espèces suivantes pouvait être considéré comme bon à fin 2006 (derniers suivis connus de la DREAL et de la DDT) :

Grand Murin en reproduction

Grand Rhinolophe en hibernation

Minioptère de Schreibers ou Vespertilion de Daubenton (à confirmer) en hibernation

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation

Les facteurs naturels :

Ce sont surtout des facteurs de dynamique naturelle de la végétation ou des conditions hygrothermiques qui vont influencer l'état de conservation des habitats d'espèces. Dans le cas présent, l'état du bâti peut également constituer un facteur influent.

Les facteurs humains :

Des activités anciennes ou récentes peuvent contribuer à la dégradation de certaines populations d'espèces ou d'habitat d'espèces (dérangement …).

Enjeux et moyens de conservation

Différents enjeux et moyens à mettre en œuvre pour la conservation des habitats d'espèces et des populations d'espèces ont été définis à partir des données relatives à la dynamique des populations, aux objectifs de conservation et aux facteurs naturels ou humains favorisant ou contrariant l'état de conservation des espèces et/ou habitats d'espèces.

Indicateurs abiotiques, biotiques et méthodes de suivi :

Conditions hygrothermiques à l'intérieur des caves :

Les conditions hygrothermiques sont des facteurs primordiaux pour le maintien des colonies en site d'hibernation et de mise-bas. Les exigences des espèces sont spécifiques afin de leur permettre des conditions d'hibernation optimales : températures suffisamment fraîches et stables pour favoriser une hibernation sans réveils intempestifs, mais qui ne baissent pas en dessous des seuils de survie des individus. En période de mise-bas, le maintien d'une température favorable à l'accueil des jeunes.
Il est donc nécessaire de comprendre ces évolutions annuelles et interannuelles pour maintenir des conditions d'accueil optimales.

Suivi des espèces qui fréquentent le site

Deux objectif s :

1- Compléter les inventaires du Docob pour disposer de données suivies sur l'ensemble du cycle biologique

2- Infirmer ou confirmer la présence du Minioptère de Schreibers / Vespertillion de Daubenton en vue notamment de proposer un mode de protection adapté des caves

3-2 Hiérarchisation des enjeux

Il est utile de réaliser plusieurs types de hiérarchisation :

- une hiérarchisation de la valeur patrimoniale,
- une définition de l'urgence des mesures à prendre,
- une définition des enjeux économiques (sans objet dans le cas du présent Docob).

Hiérarchisation de la valeur patrimoniale

Elle consiste à apprécier, par l'utilisation de critères les plus objectifs possible, l'importance des espèces d'intérêt communautaire, ou pour lesquels le site Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation, en établissement un classement.
Cette hiérarchisation a donc été effectuée pour la faune présente.

Le site compte sept espèces de chiroptères dont quatre figurent à l'Annexe II de la Directive Habitat. Le Grand Murin constitue la priorité des enjeux du fait du nombre d'individus et de sa présence en période de reproduction.

Le Grand Murin est donc considéré comme étant en priorité 1.

Les autres espèces présentant des effectifs significatifs dans les caves : Grand Rhinolophe et Vespertilion de Daubenton ou Minioptère de Schreibers sont classées en priorité 2.

Les autres espèces présentes dans les caves ou dans le parc sont considérées en priorité 3.

Urgence des mesures à prendre

Compte tenu de l'état du bâti et des risques d'intrusion humaine, une « mise en sécurité » du site a été mise en place début 2007 (sur la base des préconisations de Laurent Joubert, chargé de mission à la Réserve naturelle de l'étang de la Mazière) par les services techniques de la ville de Nérac sous forme de grilles. Des aménagements ultérieurs ont été réalisés début 2010 suite à des dégradations. Ils devront faire l'objet d'une analyse dans le cadre d'un diagnostic comportant également des suivis complémentaires, afin de proposer un contrat répondant de la manière la plus adaptée possible aux besoins des espèces présentes.